



Compte-rendu du Conseil de la Vie Sociale du 4 juillet 2019



**ESAT LES ATELIERS
DU PIGEON BLANC**

Tél. 02 97 25 99 88

Fax. 02 97 25 99 96

90 RUE DU PIGEON BLANC BP 123 56304 PONTIVY CEDEX

SIRET 775 617 673 00063 APE 8810C

TVA FR 56 775 617 673

BNP FR76 30004002880001516308949 BNPAFRPPCRN

Association gestionnaire : Adapei du Morbihan - Les Papillons Blancs
2, Allée de Tréhornec 56003 VANNES CEDEX

Association Loi 1901 déclarée n°3509

Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 mars 2019.

Cela veut dire que les élus présents sont d'accord avec ce qui a été écrit.



Question 1. Pour l'équipe cuisine, est-il possible de les rémunérer pour les prestations de certains samedis ?

Les travailleurs souhaiteraient être payés en heures supplémentaires ajoutées sur le salaire plutôt que d'avoir des heures à récupérer.

Réponse :

D'habitude on ne travaille pas le samedi.

Nous ne pouvons pas payer plus les personnes car elles travaillent à temps plein.

Les personnes vont récupérer 1 journée et demi.

Il y a une commission rémunération.



Question 2. Pourrait-on avoir une serre avec un potager pour avoir des légumes et des fruits pour les repas à l'ESAT comme dans certains ESAT ?

Réponse :

C'est une très bonne idée.

Nous n'avons pas d'activité maraîchage à l'ESAT

Il faut avoir le personnel, le terrain.



Question 3. Pourrait-on être augmenté en plus de notre salaire ?

Nos salaires et l'AAH et la prime d'activité ne suffisent pas pour vivre ?

Réponse :

Il y a peut-être des personnes pour qui ce n'est pas suffisant, que c'est compliqué.

On peut prendre rendez-vous avec l'assistante sociale en cas de besoin.

Si on augmente le salaire, l'AAH va baisser.

Une réflexion sur la rémunération est en cours.



Question 4. Peut-on avoir un banc sous l'abri bus ?

Réponse :

Non, l'abri bus est sur la rue.

Il n'y a pas le temps de s'asseoir.



Question 5. Qu'en est-il de la télévision en salle de pause qui ne fonctionne plus ?

Réponse :

Si la télévision ne fonctionne plus.

L'ESAT en rachètera une autre.



Question 6. Peut-on avoir une prime pour aider à payer l'essence pour ceux qui viennent en voiture?

Réponse :

L'ESAT ne peut pas payer l'essence.

L'ESAT paye la navette (30 000 euros à l'année).

Des personnes pourraient prendre le bus.

Elles choisissent de prendre leur voiture.

Il y a un travail de réflexion entre les ESAT de l'ADAPEI pour donner les mêmes réponses.

Le co-voiturage peut être une piste à développer.



Question 7. Est-il possible de faire une journée sportive et des activités avec d'autres ESAT de l'ADAPEI et d'autres ESAT ou l'IME de Tréleau?

Réponse :

Ce n'est pas forcément à l'ESAT d'organiser ce qui se passe en dehors de l'ESAT.

Ce n'est pas le rôle de l'ESAT.

C'est possible de voir avec Pondi Animation.

Cela peut être une idée pour l'année prochaine en projet de sortie d'été.

Pour ceux qui n'aiment pas le sport, il faudra proposer une autre activité.



Question 8. Pourrait-on refaire les bancs devant la salle de pause ?

Réponse :
C'est un projet en cours.



Question 9. En sous-traitance, peut-on refaire le seuil où c'est goudronné car c'est difficile de circuler avec le transpalette et le chariot élévateur avec les charges ?

Réponse :
On verra cette question avec le CHSCT.
Quand c'est abimé, on refait les trous.
On ira voir si cela a été fait.



Question 10. En Sous-traitance, est-il possible de revoir le vestiaire des filles et l'agrandir ?

Réponse :
On verra avec le CHSCT.
Nous pourrions peut-être intervertir avec le vestiaire des hommes.



Question 11. Serait-il possible que le car de la ville parte à 17h10 au lieu de 17h05 ?

Réponse :

A partir du mois de Septembre, ce ne sera plus la navette qu'on prendra.

Ce sera le bus de ville (le Pondi Bus) qu'on prendra.

On remercie Pontivy Communauté pour la mise en place du bus.

Et il y aura 4 transports bus.

Un le matin, un en fin de matinée, un en début d'après-midi et un après le travail.

À la demande de Pontivy Communauté, nous avons pu travailler sur les plaquettes de bus.

Ce sera possible d'acheter une carte pour l'année pour ceux qui prennent le bus tous les jours.

Quand on ne prend pas tous les jours le bus, on peut acheter des tickets.

Pour ceux qui ratent le bus, il y a un autre bus à 8h36.

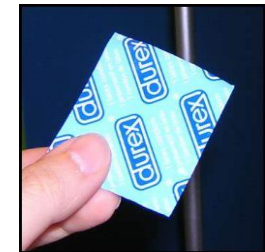


Question 12. Peut-on avoir une formation sur les Maladies Sexuellement Transmissibles (M.S.T) et avoir un distributeur de préservatifs ?



Réponse :

Il y a une réflexion sur une formation commune avec le foyer d'hébergement en lien avec Christelle et l'équipe vie sociale. On pourra communiquer sur les lieux où l'on trouve des préservatifs.



Question 13. Au niveau de la sécurité , est-il possible de rappeler aux personnes de prendre le sentier à la sortie du car le matin, et le soir pour reprendre le car ?

Réponse :

Le petit portail n'est pas fermé pour des raisons de sécurité. On ne passe pas dans la rue, on fera un rappel.



Les nouvelles depuis le dernier C.V.S

Les néons des ateliers menuiserie et sous-traitance ont été changés.

En sous-traitance, les éclairages du vestiaire des hommes ont aussi été changés.

Il reste l'éclairage du vestiaire des femmes à faire.

Les machines à café ont été modifiées.



La sortie de l'ESAT, c'est du temps de travail.

La sortie de l'ESAT est demandée par les personnes et financée par les ateliers.

Les personnes qui travaillent à temps partiel peuvent participer.

C'est 1 journée obligatoire.

Les personnes qui ne veulent pas venir ne sont pas payées.

La sortie a coûté 6370 euros.



Les mouvements du personnel

Du côté des ouvriers :

- M. XXXN et M. XXXX ont quitté l'ESAT depuis Mars 2019.
- Mme XXXX est partie à la retraite
- Il y a eu des changements de temps de travail, des personnes qui ont diminué ou augmenté leur temps de travail.
- Il y a eu 4 admissions à l'ESAT
- d'ici la fin de l'année, il y aura 4 nouvelles admissions et une personne qui va changer d'atelier.

Du côté du personnel :

M. XXX est parti à l'ESAT de Plumelec depuis le 1^{er} juillet 2019
et c'est Mme XXX qui le remplace en tant qu'adjointe-technique.

Nous vous informons qu'il existe un guide à l'attention des usagers.
Ce guide explique l'intervention d'une personne extérieure qu'on appelle la personne qualifiée.
C'est possible de l'appeler en cas de difficulté au sein de l'ESAT.
Ce guide est affiché à l'ESAT.

Le prochain CVS aura lieu le JEUDI 28 NOVEMBRE 2019.

Le Président,
Samuel XXX

La Directrice-Adjointe,
Paula LELIEVRE-ABREU